

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Arrêté municipal n°110-2023
Places réservées – Parking de la Salle Polyvalente

Monsieur le Maire de Dommartin,

Vu l'article L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu le Code de la voirie routière,
Vu l'organisation d'une collecte de sang par l'Etablissement Français du Sang (EFS),

Considérant qu'il appartient à la municipalité d'assurer la sécurité des usagers et de réglementer la sécurité des manifestations organisées sur la commune,

ARRETE

Article 1 : Le vendredi 6 octobre 2023, de 13h30 à 20h30, l'EFS est autorisé à stationner un camion pour la bonne organisation de la collecte de sang.

Article 2 : 4 places seront réservées sur le petit parking de la salle Polyvalente, en face de l'accès pompier de la salle Polyvalente (cf. plan joint).

Article 3 : Les contrevenants aux dispositions du présent arrêté seront poursuivis par la Gendarmerie de Dardilly conformément aux lois et règlements en vigueur. Les véhicules en infraction aux présentes dispositions pourront être mis en fourrière aux frais de leur propriétaire au Garage de la Radio (26, route nationale 7 – 69570 Dardilly - 04 78 48 03 22).

Article 4 : L'ensemble des règles de sécurité en vigueur devront être scrupuleusement respectées.

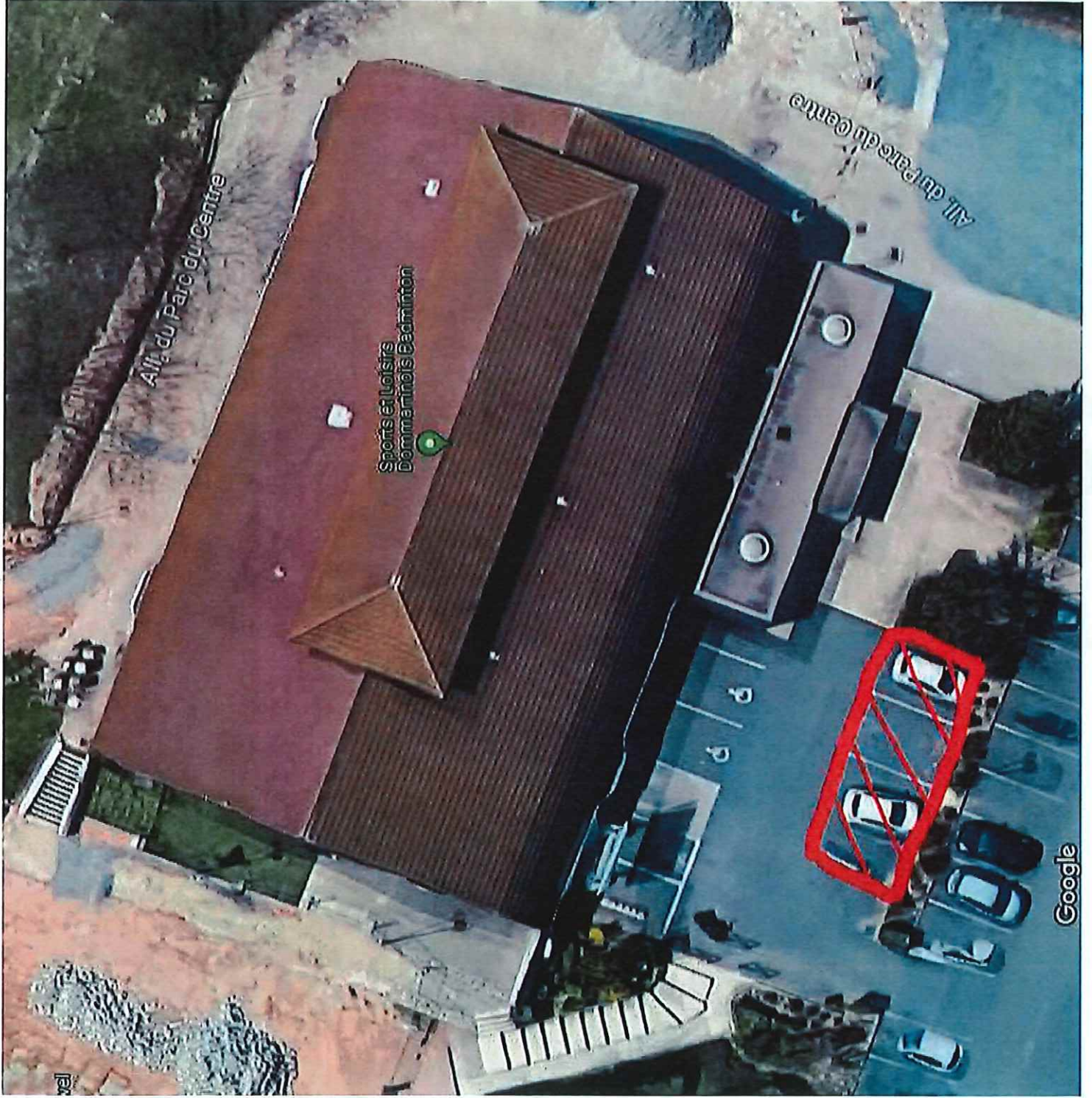
Les panneaux nécessaires pour prévenir les usagers seront posés par les services techniques communaux.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à
Monsieur le Lieutenant de Gendarmerie de Dardilly
Monsieur le Chef du Centre de secours des sapeurs-pompiers de La Tour de Salvagny –
Dommartin
Et publiée sur le site internet de la mairie et aux abords du parking.

Fait à Dommartin,
le mardi 26 septembre 2023
Le Maire, **Alain THEVILLIER**

Affiché le : 27.09.23





Allé du Parc du Centre

Sports et Loisirs
Dommernois Badminton

Allé du Parc du Centre

Google